



publié le 31 12 24  
mis en ligne le 6 01 25



## Projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Ce projet de Lieu d'Accueil Enfants-Parent a débuté par une expérimentation durant environ 8 mois.

Celle-ci a fait suite à la réponse à l'appel à projet proposé par la CAF de Guéret dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a répondu favorablement.

### Nature du projet 2022 :

Volet 1000 premiers jours / • Le repérage des situations de fragilité et l'accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours ;

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Caisse d'Allocations Familiales ont imaginé la création d'une fonction d'accueil et d'accompagnement des familles fragilisées au sein du Multi-Accueil de Guéret avec deux axes de travail.

- **Le 1er axe de travail développé est l'accueil et l'accompagnement des familles fragilisées utilisatrices de l'accueil occasionnel.** Cette personne pourra répondre de manière plus personnalisée aux besoins d'accompagnement des familles précaires pour préparer et faciliter l'accueil des enfants avec l'équipe de la crèche. Elle assurera aussi un lien avec les services prescripteurs (insertion professionnelle, sociaux,...) et la crèche pour un meilleur accès au mode de garde de ces familles et faciliter leur orientation vers les services compétents pour traiter certaines problématiques identifiées.
- **Le 2ème axe de travail proposé est de créer les conditions favorables à la socialisation des jeunes enfants.**

La personne devra travailler sur la création d'un lieu d'accueil enfant-parents (LAEP) qui permettra de disposer sur le Grand Guéret d'un lieu où les familles puissent se rencontrer échanger tout en permettant aux enfants de se familiariser avec le collectif.

## Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents, selon le référentiel national Cnaf, est un espace convivial et ludique pour les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent (grand-parent, etc.). Il est également accessible aux futurs parents. L'enfant est au cœur du dispositif. Libre, neutre et gratuit, ce lieu dispose de deux accueillants formés permettant une écoute et une attention auprès des enfants et des parents. A la croisée du champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité, un LAEP répond à différents objectifs tels que :

- **Favoriser la socialisation de l'enfant** : les enfants et les parents pourront avoir une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante en interagissant avec d'autres enfants, en lien avec les parents, dans d'autres espaces que la maison. Le LAEP est souvent le premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie de famille, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.
- **Permettre aux parents d'échanger entre eux** : cet espace neutre et anonyme facilite et favorise les échanges entre parents autour de diverses questions, des doutes mais également autour de leurs réussites. Les accueillants pourront par leur présence et leur écoute active orienter les parents vers les interlocuteurs adaptés.
- **Rompre l'isolement** : Le LAEP a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Un LAEP favorise les échanges entre adultes et l'élaboration de nouvelles solidarités. Le partage d'expériences évite ainsi les situations de désarroi liées à l'isolement. Le LAEP constitue également une des réponses au besoin de répit parental souvent identifié chez les jeunes parents.

Le LAEP permet donc d'offrir aux parents et futurs parents un temps de « répit parental ». C'est à dire, de permettre aux parents et futurs parents de bénéficier d'un temps pour soi et sa famille au sein de l'espace LAEP. Ainsi les parents pourront disposer d'écoute attentive et bienveillante offerte par les accueillants présents.

Le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation, il ne propose pas un programme d'activité pré-défini. Cependant, au regard du diagnostic du territoire et des besoins de la population, demande des familles fréquentant ce lieu ou événements nationaux (semaines de la parentalité...), le LAEP peut s'associer au développement d'actions ou activités complémentaires.

L'objectif du LAEP est que l'enfant puisse mener ses propres expériences, partager un moment avec les autres enfants et créer du lien avec celui qui l'accompagne.

Il contribue également à améliorer les constats identifiés lors de l'accompagnement des familles au sein des différents environnements où elles évoluent :

- Les difficultés d'adaptation des enfants à la vie en collectivité
- Le stress des parents et des enfants face à la séparation
- Les difficultés de socialisation

De ce fait, le LAEP est un espace de transition entre les différents modes de garde et l'école.

## Cadre de fonctionnement :

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est ouvert sur trois créneaux par semaine :

- Les **mardis matin de 9h à 11h30** au **Relais Petite Enfance**
- Les **mercredis après-midi de 14h30 à 17h30** au **Relais Petite Enfance**
- Les **vendredis après-midi de 14h30 à 17h30** à la **Ludothèque de Guéret** (Hors vacances scolaires)
- Les **vendredis après-midi de 14h30 à 17h30** à la **Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret** (période de vacances scolaires)

Nous avons également fait le souhait de maintenir l'ouverture du LAEP pendant les vacances scolaires (fermeture exceptionnelle aux vacances de Noël et 3 semaines en Août).

Selon l'évolution des besoins, de la demande, les lieux et les horaires peuvent varier. Chaque évolution organisationnelle sera communiquée aux familles et à la Caf de la Creuse.

### ◆ Les différents lieux utilisés pour le LAEP :

- **Le Relais Petite Enfance** Le local a une superficie de 150 m<sup>2</sup>. L'aménagement de l'espace offre une grande salle d'activité pouvant accueillir 19 personnes (accueillantes + enfants + parents), 3 bureaux, des sanitaires. Une autre salle est également à disposition ainsi qu'une cour extérieure.

Ce lieu sera utilisé dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants-parents les mardis matin et mercredis après-midi.



### **La ludothèque :**

Il s'agit d'un espace socio-culturel où se pratiquent le jeu libre. Il est situé dans les locaux de l'espace Fayolle. Cet espace de 100m2 est aménagé avec du matériel adapté pour les enfants. Il est également doté d'un espace Snoezelen.



Ces deux lieux sont situés en plein cœur de ville avec des stationnements de proximité et gratuits. Le réseau de transport en commun permet aussi une accessibilité de ces lieux.

Ce lieu sera utilisé dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants Parents, les vendredis après-midi (hors vacances scolaires)

### **La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret (espace jeunesse) :**

Cet espace est occupé pendant les vacances scolaires, les vendredis après-midi (ne bénéficiant pas des locaux de la ludothèque).

L'espace jeunesse est aménagé autour du jeu et du livre (réel atout de ce lieu pour promouvoir l'importance de la littérature enfantine. En effet, l'accès aux livres pour les tout-petits est important pour sa construction et son développement).

Cet espace offre aux familles une découverte et une ouverture sur un espace parfois méconnu dans le cadre du lieu d'accueil Enfants-Parents. Il permet un accès à la lecture pour tous.



Dans le cadre du fonctionnement national des Lieux d'Accueil Enfants Parents, les accueillants ont l'obligation de participer à des temps de supervisions et ou d'analyse des pratiques réalisés par un professionnel qualifié et extérieur à l'équipe. « Chaque accueillant doit bénéficier de séances de supervision et/ou d'analyse de la pratique à raison de 8 heures par an au minimum ».

De plus, des temps de réunions d'équipe (entre accueillant) nous semble nécessaire afin de faire le point sur différentes situations, des améliorations à prévoir, des temps d'animation spécifiques (semaines de la parentalité...)...

## Conditions d'accueil :

Le lieu est ouvert aux enfants de la naissance et ce jusqu'à leur 6 ans en présence de deux accueillantes formées. L'enfant est accompagné d'un ou plusieurs adultes de confiance : parents, membre de la famille, adulte référent (Assistants familiaux, éducateurs...). Il est également ouvert aux futurs parents.

Les familles peuvent venir sur ces créneaux horaires de manière anonyme, gratuitement et sans inscription.

« Ce qui se passe au LAEP, reste au LAEP »

Le projet du Laep doit répondre aux principes suivants selon le référentiel de la CNAF des LAEP :

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241219-301\_24-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

1. **L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent** : Pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne.  
L'adulte reste présent tout au long de l'accueil et ne peut confier son enfant à un tiers.  
« On arrive avec son enfant et on repart avec »
2. **Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants** : le Laep ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi ;
3. **La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité** : la fréquentation du Laep repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille. Pour garantir l'anonymat, le Laep ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) ;
4. **La gratuité ou une participation modique est retenue.** La fréquentation d'un Laep ne peut être conditionnée par l'exigence d'un paiement. Lorsqu'une participation est demandée aux familles, celle-ci doit privilégier les contributions en nature laissées à l'appréciation des familles (participation au goûter par exemple) ;
5. **Les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils** : les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

## Les accueillantes formées :

Le lieux d'accueil enfants-parents est toujours ouvert en présence de deux accueillants formés.

La liste des accueillants se trouvent en annexe du projet, elle peut être amenée à évoluer en fonction des formations prévues....

En cas d'absence des accueillants principaux, des professionnels ou bénévoles pourront être sollicités. Si le nombre d'accueillants requis n'est pas suffisant alors le service sera fermé (formations, réunions... ).

## Caractéristiques de l'environnement

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret regroupe 25 communes. Cependant, **le LAEP est ouvert à tous** (familles résidant hors département...)

### Sur le territoire de l'Agglomération du Grand Guéret :

#### Données démographiques

- → Densité de population du territoire : 59,1 habitants/km<sup>2</sup> (Creuse 20,8 hab./km<sup>2</sup>)
- → Taux de natalité : 9% (Creuse : 7%)
- → 29,5% de familles monoparentales (Guéret 28,8% ; Creuse : 30,8%)
- → Taux de chômage : 8,8% (Guéret 10,8% ; Creuse : 6,6%)

#### Évolution du public 0/5 ans entre 2020 et 2022

Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans de 2,7% soit un effectif de **739 enfants**. Les 3 à 5 ans en revanche sont en diminution de 4,3% soit 669 enfants. Le nombre d'enfants de familles bénéficiaires RSA/AAH est de 311 (+2,3%)  
Le nombre de naissances est en diminution

Source : CAF de la Creuse

#### Profil des enfants de moins de 3 ans en 2022

Sur 100 enfants de moins de trois ans :

33 vivent sous le seuil de bas revenus	4 sont préscolarisés
35 sont une 1 <sup>ère</sup> naissance	32 sont accueillis par une Ass. Mat. Agréée
18 vivent dans une famille monoparentale	40 sont accueillis en EAJE (accueil occasionnel ou régulier)
53 ont tous leurs parents qui travaillent	

Source : CAF de la Creuse

Données relatives au département de la Creuse en 2021 :

## Couples - Familles - Ménages en 2021

Département de la Creuse (23)

### FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
<b>Ensemble</b>	<b>57 544</b>	<b>100,0</b>	<b>57 691</b>	<b>100,0</b>	<b>57 522</b>	<b>100,0</b>	<b>118 492</b>	<b>116 481</b>	<b>112 178</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>21 489</b>	<b>37,3</b>	<b>22 544</b>	<b>39,1</b>	<b>24 372</b>	<b>42,4</b>	<b>21 489</b>	<b>22 544</b>	<b>24 372</b>
Hommes seuls	9 190	16,0	10 058	17,4	11 105	19,3	9 190	10 058	11 105
Femmes seules	12 300	21,4	12 486	21,6	13 267	23,1	12 300	12 486	13 267
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>1 412</b>	<b>2,5</b>	<b>1 420</b>	<b>2,5</b>	<b>875</b>	<b>1,5</b>	<b>3 322</b>	<b>3 479</b>	<b>1 925</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>34 642</b>	<b>60,2</b>	<b>33 726</b>	<b>58,5</b>	<b>32 275</b>	<b>56,1</b>	<b>93 680</b>	<b>90 458</b>	<b>85 882</b>
Un couple sans enfant	18 319	31,8	17 935	31,1	17 036	29,6	37 970	36 790	34 770
Un couple avec enfant(s)	12 065	21,0	11 328	19,6	10 458	18,2	45 071	42 586	39 322
Une famille monoparentale	4 258	7,4	4 463	7,7	4 781	8,3	10 639	11 082	11 790

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

### FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>34 904</b>	<b>100,0</b>	<b>33 951</b>	<b>100,0</b>	<b>32 486</b>	<b>100,0</b>
Aucun enfant	21 271	60,9	20 836	61,4	19 986	61,5
1 enfant	6 522	18,7	6 188	18,2	6 031	18,6
2 enfants	5 323	15,3	5 175	15,2	4 666	14,4
3 enfants	1 370	3,9	1 334	3,9	1 340	4,1
4 enfants ou plus	418	1,2	417	1,2	462	1,4

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.



Désormais, trois LAEP sont présents sur le département (projet évolutif sur les territoires intercommunaux) :

- Bourganeuf (fonctionnement uniquement les mercredis après-midi)
- Aubusson (fonctionnement uniquement les mercredis après-midi)
- Guéret (fonctionnement sur un matin et deux après-midi)

### **L'expérimentation sur le territoire communautaire du Grand Guéret**

Au cours des différentes rencontres que Claire a pu effectuer dans le cadre de sa mission d'accompagnement des familles, trois grands constats ressortent :

- Les difficultés d'adaptation des enfants à l'accueil collectif ;
- Le stress des parents face à la séparation ;
- Les difficultés de socialisation.

### **Données statistiques et suivi de l'expérimentation :**

L'expérimentation a débuté le 10 avril 2024 et s'est terminée le 20 décembre 2024. Un bilan a pu être effectué.

Plusieurs lieux ont été utilisés pour réaliser rapidement l'expérimentation du LAEP :

- Le local du Relais Petite Enfance (RPE) situé, 15 Bd Carnot à Guéret.
- La Ludothèque gérée par la Ville de Guéret, située 6 avenue Fayolle à Guéret
- La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, située 8 avenue Fayolle à Guéret (lors des vacances scolaires dû à la fermeture de la Ludothèque).

Différents créneaux ont été testés :

- Les mercredis après-midi au RPE de 14h00 à 17h00 puis de 14h30 à 17h30
- Les vendredis après-midi à la Ludothèque de 14h00 à 17h00 puis de 14h30 à 17h30
- Les lundis après-midi à partir du 26 août et jusqu'au 2 septembre de 14h30 à 17h30 au local RPE
- Depuis le 10 septembre, les mardis matin de 9h00 à 11h30 au local RPE

Différents constats ont pu être relevés durant cette phase d'expérimentation, ce qui nous a permis d'adapter le LAEP aux demandes et besoins des familles.

En effet, peu de familles étaient présentes en début d'après-midi (14h), l'ouverture a donc été décalée à 14h30 tout comme la fermeture (17h30 au lieu de 17h00).

Les familles ont souhaité une ouverture le matin, ainsi un nouveau créneau a été mis en place à partir du 10 septembre le mardi matin de 9h00 à 11h30 en remplacement du créneau du lundi de 14h30 à 17h30.

Fréquentation du LAEP : une cinquantaine de familles sont venues au moins une fois sur un atelier LAEP. Certaines viennent régulièrement sur les différents sites.

Lors de nos diverses réunions, des freins s'étaient questionnés sur la petite superficie du Relais Petite Enfance sur une potentielle forte fréquentation. Malgré nos freins et nos doutes, nous nous sommes aperçus que l'aspect « cocooning » du RPE plaisait aux familles.

De plus, ne bénéficiant pas des locaux de la ludothèque pendant les vacances scolaires, le LAEP déménagera les vendredis après-midi dans les locaux de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret pendant celles-ci (mêmes horaires).

Par le biais des arrivées et des départs échelonnés, la fréquentation se régule.

Ne bénéficiant pas des locaux de la ludothèque pendant les vacances scolaires, le LAEP déménagera les vendredis après-midi dans les locaux de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret pendant celles-ci (mêmes horaires).

Nous souhaitons développer le service LAEP vers de l'itinérance sur certaines communes de l'Agglomération du Grand Guéret toutefois les créneaux sur Guéret seront maintenus. À ce jour, la commune de ST Vaury s'est montrée favorable à notre projet et pourrait nous prêter un local à la maison France Service, d'autres lieux sont en cours de réflexions.

L'itinérance permettrait à d'autres familles de bénéficier des services du LAEP.

## Partenariat :

La création de ce lieu d'accueil enfant-parent a été envisagée et travaillée lors d'un groupe de travail avec les partenaires : (CAF, Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret, CCAS, EVS, DSDEN 23, association 1.2.3 parents, UDAF de la Creuse, citée de l'emploi). De plus, différents échanges ont été effectués avec la CAF dans le but d'amener des pistes de réflexions sur la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Parmi les accueillantes, nous avons pu retrouver différents professionnels de différentes structures, ce qui a permis de créer une mixité sociale lors des temps d'accueils proposés : l'intervention de différents professionnels issus de différentes structures est aussi un point positif puisqu'il permet la mobilisation de différents publics lors des séances ainsi qu'une mixité des publics.

L'expérimentation de ce lieu d'accueil enfants parents s'est montrée positive et a pu montrer que ces familles avaient ce réel besoin de trouver et de disposer d'un lieu ressource comme celui-ci.

## Conclusion :

L'écriture du projet est pensée et réfléchi en équipe.

Il est important de définir ensemble les règles du « bien vivre ensemble » afin de chaque accueillant soit garant du cadre.

Le projet d'un LAEP n'est jamais figé, il est toujours en mouvement et toujours susceptible d'être re-questionné.

De plus, un projet d'accueil interne sera rédigé en commun afin que chaque accueillants soient garant du cadre.

# Annexe

## Liste des accueillants (pouvant être amenée à évoluer) :

Claire MAGHIN (Éducatrice de Jeunes Enfants – Accompagnante des familles fragilisées) – Halte-Garderie)

Nathalie L'HUGUENOT (Animatrice Relais Petite Enfance)

Delphine GUERRIER (Coordinatrice parentalité et cohésion sociale - AnimA, Ville de Guéret)

Laurence LAFLEUR (Éducatrice de Jeunes Enfants – Multi accueil collectif du Grand Guéret)

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241219-301\_24-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024